

Intervention de Dominique BAERT
Projet de Loi de Finances Rectificative pour 2013 (3^e lecture)

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Rapporteur Général,

Au stade de la procédure budgétaire où nous sommes, ce n'est plus l'heure de remettre en perspective tout ce projet de Loi de Finances rectificative que, dans quelques minutes à peine, nous allons adopter.

Je me contenterai donc de n'insister que sur un point, et il est de taille : toutes les lois de Finances adoptées par notre majorité, toute la stratégie budgétaire portée par le gouvernement ont malheureusement pour leitmotiv de devoir corriger les erreurs budgétaires et financières des majorités et gouvernements de droite qui nous ont précédés.

Arrivant aux responsabilités en juin 2012, quel défi prioritaire a eu la gauche ? De devoir faire face à la montagne de dettes impayées laissée par ses prédécesseurs ! Le « mur d'argent » a non seulement changé d'époque, il a changé de nature. Mais le risque qu'il représente n'a pas changé : si elle n'apure pas les factures impayées, les dettes accumulées, si elle ne desserre pas au plus vite cette contrainte financière, la gauche ne pourra aller loin. Et les espérances du 6 mai se fracasseraient vite sur les murs des intérêts et des dettes à payer.

Cette stratégie financière de redressement des finances publiques, le gouvernement et sa majorité l'assument clairement, et avec courage ! Réduction des déficits, ralentissement de la croissance de la dette publique avant qu'elle ne décroisse bientôt, telle est notre ligne stratégique, validée d'ailleurs par la Commission européenne. En la matière, le gouvernement a su, avec talent, afficher et bâtir une crédibilité économique et financière reconnue par les autres pays et par les marchés.

Le problème, c'est que des dettes laissées par nos prédécesseurs, on en découvre sinon tous les jours, au moins régulièrement ! Des impayés, des charges d'hier que nous sommes contraints d'assumer aujourd'hui, nous n'en manquons pas !

Il en va ainsi du problème du solde de la dette de l'EPFR que le gouvernement traite avec l'article 33 initial de ce Projet de Loi de Finances Rectificative.

Je rappelle que, pour financer la défaisance du Crédit Lyonnais, l'EPFR avait emprunté 19,8 Mds € auprès du Crédit Lyonnais en 1995 lors de la mise en place du cantonnement.

Les remboursements se sont faits progressivement à partir de la liquidation des actifs du CDR, puis par des dotations en capital que l'Etat a versé, sans qu'à ce jour le remboursement ait pu être complet !

C'est précisément le solde de ce prêt, 4,5 Mds € qu'avec cette loi de Finances l'Etat reprend dans son besoin de financement en 2013.

Mais ce solde, c'est un « cadavre dans le placard » laissé par l'ancienne majorité, une dette latente que la nouvelle majorité a découvert mais qu'elle doit payer ! Car, si, il y a un instant j'ai dit que l'Etat avait doté l'EPFR de dotations en capital pour compenser les remboursements de dette, cela n'a pas été fait avec régularité.

Il n'y a eu en fait de dotation que de 1995 à 2006. Rien depuis ! Et c'est bien cela le problème ! Non seulement parce que le principe posé en 1999 par le Ministre des Finances de l'époque d'un amortissement, au minimum linéaire, de cette dette résiduelle a été bafoué. Mais parce que, alors que les dotations annuelles moyennes ont été de 700 M€ à 800 M€ dans le passé, chacun comprend que si cette dotation moyenne avait eu lieu de 2007 à 2012, soit six ans de suite 6 x 700 à 800 M€, dès lors il n'y aurait aujourd'hui plus de prêt à rembourser !

Ainsi, de 2003 à 2006, l'Etat a versé encore 2818 M€ de dotation, ce qui a permis de faire passer le solde de la dette de 6464 M€ à 4099 M€ à fin 2006 : et depuis, plus rien ! Si ce n'est que cette dette, au lieu de diminuer, a à nouveau augmenté par le jeu des intérêts, pour être de 4480 M€ !

La vérité, c'est cela. C'est par carence de l'Etat dans son rôle d'actionnaire, c'est par l'abstention délibérée de l'ancien gouvernement, que nous héritons de cette dette de 4,5 Mds € à solder aujourd'hui.

C'est d'autant plus critiquable qu'en 2006, le gouvernement d'alors, comme le dit le Rapporteur Général dans son rapport, avait procédé aux cessions de sociétés d'autoroutes . Il aurait pu affecter une partie de ces ressources importantes à l'extinction du passif du Crédit Lyonnais. Il ne l'a pas voulu. Merci donc du cadeau pour les successeurs !

Une fois de plus, la majorité d'aujourd'hui paie les dettes que la majorité d'hier n'a pas voulu apurer ! Dans cette Loi de Finances Rectificative pour 2013, soit un an ½ après son arrivée aux responsabilités, le gouvernement est contraint d'en passer par là une fois de plus. Il le fait avec esprit de responsabilité ! Mais en le faisant, il démontre une fois de plus, malheureusement, que **si le pouvoir aujourd'hui est de gauche, les dettes à payer, elles, sont bien de droite !**